

Règlement intérieur du Prix littéraire SRIAS 2024



Article 1

La SRIAS Centre Val de Loire, en charge de l'action sociale de fonctionnaires de l'État de la région organise un prix littéraire ouvert dans 2 catégories

Article 2

Les catégories retenues pour ce prix sont :

- le roman
- le livre jeunesse

Article 2

Le prix est ouvert aux œuvres publiées ou à publier entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024

Article 3

Le livre devra être soit :

- Ecrit par un auteur résidant dans la région
- ou Avoir son action se déroulant dans la région
- ou Etre édité par un éditeur régional

Article 4

La participation au concours implique :

- Une demande de participation signée.
- Une fiche signalétique détaillée de l'auteur : Le nom, prénom, date et lieu de naissance- adresse mail, téléphone et adresse permanente + un CV essentiellement axé sur toutes les activités d'écriture du candidat.
- Un descriptif, sur une page, de l'œuvre proposée à concours

Article 5

Les livres ou manuscrits doivent impérativement être envoyés en triple exemplaire sous format papier avant le 10 juillet 2024 à l'adresse suivante :

Préfecture de Région Centre-Val de Loire

SRIAS /SGAR 181 rue de Bourgogne

45042 Orléans Cedex

Article 6

Le Prix est doté pour chaque catégorie de 5000 euros utilisés pour acheter et distribuer auprès des agents les œuvres lauréates. Chaque lauréat reçoit un trophée et a le droit d'apposer sur sa couverture la mention PRIX SRIAS Centre-Val de Loire 2024 Roman ou livre jeunesse

Article 7

Le jury est composé par des membres volontaires de la SRIAS et de la préfecture de Région

Article 8

Chaque membre du jury devra lire a minima 5 ouvrages en lice et en établir un classement

Article 9

En septembre 2024, les jurés mettront en commun leurs notations pour dresser une liste de x concurrents pour la sélection finale

Article 10

En octobre 2024, les jurés réunis en commission noteront par ordre de préférence les ouvrages de la sélection finale. L'ouvrage préféré récoltera 1 point, le second 2 L'ouvrage ayant le moins de points sera déclaré prix littéraire de la SRIAS

Article 11

En cas d'égalité, c'est l'ouvrage ayant remporté le plus de notes minimales qui sera déclaré vainqueur

